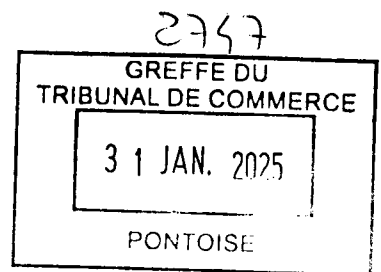


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/01/2025 - 2747 - 2022 B 05118 - 843 939 463 - A.M.G & CO



A.M.G & CO

5 RUE JEAN GRANDEL

95100 ARGENTEUIL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

"Certifié conforme à l'original"



ARE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	6 798	6 798			1 496	0,23
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	27 222	17 078	10 143	1,13	1 719	0,27
Autres immobilisations corporelles	123 098	81 833	41 265	4,60	35 324	5,55
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 138		3 138	0,35	3 138	0,49
TOTAL (I)	160 256	105 709	54 547	6,08	41 677	6,54
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	504 311		504 311	56,22	482 235	75,72
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	9 239		9 239	1,03		
. Personnel	280		280	0,03		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	52 376		52 376	5,84	8 823	1,39
. Autres	51 000		51 000	5,69	0	0,00
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	225 229		225 229	25,11	101 673	15,97
Charges constatées d'avance					2 431	0,38
TOTAL (II)	842 436		842 436	93,92	595 161	93,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 002 691	105 709	896 982	100,00	636 838	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	4,46	40 000	6,28
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 000	0,45	4 000	0,63
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	109 883	12,25	52 866	8,30
Résultat de l'exercice	94 137	10,49	78 446	12,32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	248 019	27,65	175 312	27,53
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	733	0,08	41 230	6,47
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	460 079	51,29	271 443	42,62
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 842	0,76	8 818	1,38
. Organismes sociaux	4 713	0,53	21 264	3,34
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 629	0,74	13 529	2,12
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	156 100	17,40	105 102	16,50
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	144	0,02	140	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 723	1,53		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	648 963	72,35	461 526	72,47
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	896 982	100,00	636 838	100,00

A.M.G & CO

5 RUE JEAN GRANDEL

95100 ARGENTEUIL

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 28/11/2024

"Certifié conforme à l'original"



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 896 982,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 94 136,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/11/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Ah

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 160 256 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 798			6 798
Immobilisations corporelles	116 534	33 786		150 320
Immobilisations financières	3 138			3 138
TOTAL	126 469	33 786		160 256

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 105 709 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 302	1 496		6 798
Immobilisations corporelles	79 491	19 421		98 911
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	84 793	20 916		105 709

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet 31.12.21	3 000	3 000	0	2 ans
Logiciel fibercable 21.11.19	3 798	3 798	0	1 ans
Outillage industriel	27 222	17 078	10 143	de 2 à 5 ans
Materiel de transport	115 367	76 986	38 380	de 2 à 8 ans
Materiel de bureau et informatique	7 104	4 576	2 528	de 2 à 3 ans
Mobilier	628	271	357	3 ans
TOTAL	157 118	105 709	51 409	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 620 345 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 138		3 138
Actif circulant & charges d'avance	617 207	617 207	
TOTAL	620 345	617 207	3 138

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 13 723 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	13 723
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	13 723

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 28/11/2024

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	400,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	400,00	40 000

4.2 - Etat des dettes = 648 963 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	733	733		
Fournisseurs	460 079	460 079		
Dettes fiscales & sociales	174 428	174 428		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 723	13 723		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	648 963	648 963		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 428 882 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	426 356
Dettes fiscales & sociales	2 526
Autres dettes	
TOTAL	428 882

Ak

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 664 429 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 664 429	100,00 %
TOTAL	1 664 429	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 28 745 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	89 482		89 482
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	33 399		33 399
Participation des salariés			
TOTAL	122 882	28 745	94 137

Ak

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Ak

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 13 723 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	13 723
Clients factures a etabli(41810000)	13 723
TOTAL	13 723

8.2 - Charges à payer = 428 882 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	426 356
Fournisseurs sur fnp(40810000)	426 356
Dettes fiscales et sociales :	2 526
Dettes provisio. pour conges payes(42820000)	1 914
Org. soc. charg. a pay. & prod.(43800000)	51
Charges sociales sur conges payes(43820000)	417
Taxe d'apprentissage liberatoi(44862000)	108
Formation continue (44863000)	35
TOTAL	428 882

Ak

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Mh

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

Edité le 28/11/2024

Réévaluation des immobilisations (suite)Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

Edité le 28/11/2024

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 14 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	40 000	40 000	40 000	10 000	1 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 664 429	1 276 493	693 451	591 392	262 342
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	143 798	127 626	91 466	74 045	28 715
c) Impôt sur les bénéfices	28 745	21 516	12 538	8 035	1 904
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	115 053	106 110	78 928	66 010	26 812
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	94 137	78 446	49 550	36 828	9 488
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 151	1 061	789		
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	941	784	496		
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	56 798	94 912	238 664	295 183	119 078
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	13 618	20 416	12 864	12 192	15 605

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

Edité le 28/11/2024

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu) B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 28/11/2024

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ancienne entite FID&S AUDIT EXPERTISE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.M.G & CO,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	896 982
Chiffre d'affaires hors taxes	1 664 429
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	94 137

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ancienne entite FID&S AUDIT EXPERTISE
Fait à GENNEVILLIERS le 28/11/2024

FID&S AUDIT EXPERTISE
12 Rue Bergkamen
92230 GENNEVILLIERS
Tel: 01 23 42 44 06
Siret: 823 385 338 00012

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

A.M.G & CO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 5 Rue Jean Grandel
95100 Argenteuil
843 939 463 RCS Pontoise

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 11/06/2024 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **94 137 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 94 137 euros de la manière suivante :

- | | | |
|---|---|---------------------|
| - | Résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de : | 94 137 euros |
| - | Affecté en totalité au compte report à nouveau bénéficiaire d'un montant de : | 94 137 euros |

Le compte report à nouveau bénéficiaire ressort ainsi à la somme totale de :	204 019 euros
---	----------------------

Pour copie certifiée conforme

Le Président



A.M.G & CO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 5 Rue Jean Grandel
95100 Argenteuil
843 939 463 RCS Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

DU 11 JUIN 2024

Le onze juin deux mille vingt-quatre,

Au siège social,

Monsieur AMGHAR Khaled, demeurant 60 Rue André Doucet 92000 Nanterre, associé unique de la Société A.M.G & CO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, AMGHAR Khaled, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 94 137 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 94 137 euros de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de : **94 137 euros**
- Affecté au compte report à nouveau bénéficiaire le solde d'un montant de : **94 137 euros**

Le compte report à nouveau bénéficiaire ressort ainsi à la somme totale de 204 019 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 248 019 euros et celui du report à nouveau bénéficiaire à 204 019 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
<i>31/12/2023</i>	<i>21 429 €</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
<i>31/12/2022</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
<i>31/12/2021</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Associé unique

